DÉLIBÉRATION

du conseil d'administration de l'université Bretagne Sud

Séance du 24 mai 2022

Délibération n°2022-025 : Création d'un régime indemnitaire mensualisé pour les agents contractuels

SERVICE DES AFFAIRES STATUTAIRES ET JURIDIQUES

Le conseil d'administration,

Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L954-2 ;
Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique de l'État,
Vu la délibération n°46-2015 du conseil d'administration du 22 mai 2015 relative à la politique indemnitaire BIATSS ;
Vu la délibération n°134-2015 du conseil d'administration du 11 décembre 2015 relative à l'extension aux personnels contractuels des mesures de revalorisation indemnitaire aux bénéfices des personnels titulaires de catégorie B et C ;
Vu la délibération n°136-2015 du conseil d'administration du 11 décembre 2015 relative à la politique indemnitaire BIATSS ;
Vu la délibération n°43-2019 du conseil d'administration du 5 juillet 2019 relative à la mise en place du RIFSEEP au sein de ses services ;
Vu l'avis unanimement favorable du comité technique du 2 mai 2022 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des suffrages exprimés le versement d'une prime mensuelle d'un montant équivalent à 50% du montant de l'IFSE d'un agent titulaire, aux agents contractuels en CDD (hors agents rémunérés au forfait) ainsi que le versement d'une prime mensuelle d'un montant équivalent à 75% du montant de l'IFSE d'un agent titulaire aux agents contractuels en CDI (hors agents rémunérés au forfait).

Membres en exercice : 29
Membres présents : 15
Membres représentés : 7

Suffrages exprimés : 22
- Pour : 22
- Contre : 0

Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Signé par : Virginie Dupont
Date : 02/06/2022
Qualité : La Présidente

Document en annexe : -

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : **7 juin 2022**

Service des Affaires Statutaires et Juridiques
Campus de Tohannic – rue André Lwoff –CS60573
56017 VANNES CEDEX
sasj@listes.univ-ubs.fr
www.univ-ubs.fr